

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE : Mrs GONORD, KERIGER, GIRY, Mmes BAYE - **Commune de DORMELLES** : Mr LARGILLIERE - **Commune de FLAGY** : Mr DESVIGNES - **Commune de LA GENEVRAYE** : Mme PERINI - **Commune de MONTIGNY SUR LOING** : Mmes MONCHECOURT, JACQUENET, Mr CORBEL - **Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE** : Mrs ZAKEOSSIAN, FONTUGNE, ATLAN, LIMOGES, SEPTIERS, JOCHMANS, POUILLIER, Mmes GRAU, GAUDIN, THALAMY, SAVAL-BONET, EYRIGNOUX, DUMAS-PRIMBAULT, EPIKMEN - **Commune de NANTEAU SUR LUNAIN** : Mr GUIMARD - **Commune de NONVILLE** : Mr BALLAND - **Commune de PALEY** : Mr COCHIN - **Commune de REMAUVILLE** : Mme PENIFAURE - **Commune de SAINT MAMMES** : Mrs SURIER, PERRIN, BRUMENT, Mme PIAT - **Commune de THOMERY** : Mrs MICHEL, TROUBAT, Mme PATTYN - **Commune de TREUZY LEVELAY** : Mme PILLOT - **Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE** : Mr MOMON - **Commune de VILLECERF** : Mr DEYSSON - **Commune de VILLEMARECHAL** : Mme KLEIN, Mr GOISET - **Commune de VILLEMER** : Mr BEAUFRETON - **Commune de VILLE SAINT JACQUES** : Mr DUCHATEAU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme SCHNEIDER pouvoir Mr GONORD - Mme AUFILS pouvoir Mr SEPTIERS - Mme SANS pouvoir Mme BAYE - **Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE** : Mr BODIER pouvoir Mme GAUDIN - Mme SOUCHARD pouvoir Mme DUMAS-PRIMBAULT - **Commune de THOMERY** : Mme VANNEAU pouvoir Mr MICHEL - **Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE** : Mme DARGNAT pouvoir Mr MOMON - Mr BEUDAERT pouvoir Mr KERIGER

Madame Sylvie MONCHECOURT est élue secrétaire de séance.

INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
INSTALLE Madame GRAU Anne (en remplacement de Madame COLOMAR) et Madame THALAMY Patricia (en remplacement de Mme MARTINEZ) dans leur fonction.

DESIGNATION AU SEIN DU SMICTOM

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DESIGNE Madame THALAMY Patricia, pour représenter MORET SEINE & LOING, en qualité de suppléante, au sein du SMICTOM en remplacement de Madame MARTINEZ Luisa

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Communautaire du 29 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Communautaire qui s'est tenu 29 juillet 2020

EST INFORME des décisions prises :

2020.100 du 23 juillet 2020

Signature avec l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin Versant du Loing d'une convention, conclue pour un an à compter de sa date de signature renouvelée par tacite reconduction dans la limite de 5 ans, ayant pour objet de fixer les conditions de mise en place d'un partenariat pour l'entretien de la végétation rivulaire et le retrait d'embâcles sur le Lunain et l'Orvanne.

2020.101 du 24 juillet 2020

Signature de l'avenant n° 1 au contrat d'assurance des responsabilités avec SMACL Assurances suite à la révision de la déclaration de la masse salariale pour l'année 2019.

2020.102 du 28 juillet 2020

Signature d'une convention de financement avec le Département de Seine et Marne conclue pour un an à compter de la date de signature des 2 parties, ayant pour objet de définir les modalités du soutien financier apporté pour la gestion des structures d'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans ainsi que les obligations pour l'obtention des fonds.

Le Département s'engage à verser les aides financières suivantes pour l'année 2020 : Crèche collective Les Moussaillons (18 314.33 €) – Micro-crèche Arc en Ciel (7 776.96 €) * Multi-accueil La Farandole (8 504.34 €) – Halte-garderie itinérante Les Matinées à Jouer (2 388.47 €) – Crèches familiales : A Petits Pas (26 415.52 €) et Les P'Tits Loups (27 756.12 €)

2020.103 du 29 juillet 2020

Adhésion au Comité Régional du Tourisme d'Ile de France pour l'année 2020 avec une cotisation de base à 0 €. Cette adhésion permet de siéger aux instances, de recevoir les publications professionnelles, d'être invité aux événements institutionnels du CRT, d'accéder au Système d'Information Géographique Hébergement et Aménagement Touristique et de participer aux groupes et réunions de travail thématiques organisés par le Comité Régional du Tourisme.

2020.176 du 31 juillet 2020

Signature d'une convention avec les communes membres, effective à compter du 1^{er} septembre 2020 renouvelée par tacite reconduction chaque année dans la limite de 3 ans, ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, d'une salle communale pour la réalisation des activités de l'école Multisports hors périodes scolaires conformément au programme diffusé aux habitants par Moret Seine et Loing avant chaque vacance scolaire.

2020.177 du 4 août 2020

Signature d'une convention avec les communes membres, effective à compter du 1^{er} septembre 2020 renouvelée par tacite reconduction chaque année dans la limite de 3 ans, ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, d'une salle communale pour la réalisation des activités périscolaires de l'Ecole Multisports en périodes scolaires.

2020.178 du 4 août 2020

Signature avec Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne de l'avenant à la convention de partenariat de soutien à la création, à la reprise et au développement d'entreprises ayant pour objet de définir les conditions et les modalités financières en fonds d'accompagnement.

Le montant de cette contribution annuelle est calculé sur le nombre d'habitant et la base indiquée ci-après :
2020 : 0,25 € - 2021 : 0,30 € - 2022 : 0,35 €

2020.179 du 5 août 2020

Signature d'une convention de mise à disposition des piscines selon le planning établi par le Service Jeunesse & Sports pour les activités aquatiques des clubs suivants : Gymnastique volontaire de Vernou la Celle sur Seine - Club de natation de Vernou la Celle sur Seine - Club de plongée La Palm de Moret-Loing-et-Orvanne, - Club de plongée de Champagne sur Seine.

2020.180 du 5 août 2020

Signature d'une convention de mise à disposition des piscines communautaires selon le planning établi par le Service Jeunesse & Sports pour accueillir les élèves des écoles hors territoire Moret Seine et Loing avec la commune de la Brosse-Montceaux.

2020.181 du 5 août 2020

Signature avec l'Ecole Régionale du Premier Degré (EPRD) d'une convention, conclue pour l'année scolaire 2020-2021 hors vacances scolaires, ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase de l'ERPD en fonction du planning établi pour un groupe d'élèves de 6 à 11 ans dans le cadre des activités multisports organisées par Moret Seine et Loing.

2020.182 du 6 août 2020

Signature avec l'association InitiActive Ile de France d'une convention de dotation du Fonds de Résilience, qui entrera en vigueur à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2028 au plus tard, ayant pour objectif de définir les modalités de poursuite du soutien aux entreprises pour leur permettre de renforcer leurs ressources nécessaires à la reprise et au maintien de leur activité suite à la crise sanitaire liée au COVID 19. Le montant de la contribution de Moret Seine et Loing s'élève à la somme de 38 610 €

2020.183 du 10 août 2020

Signature avec chacune des écoles associatives de musique du territoire d'une convention d'objectifs, conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, dont l'objet est la mise en œuvre de l'enseignement musical conformément aux préconisations ministérielles : Musiques en Seine (subvention 2020 : 30 310 €) – Accords (subvention 2020 : 49 046 €) – Seine Harmonie (subvention 2020 : 21 142 €)

2020.184 du 3 septembre 2020

Signature avec le club Avenir Plongée d'une convention de mise à disposition des piscines selon le planning établi par le Service Jeunesse & Sports pour ses activités aquatiques.

2020.185 du 3 septembre 2020

Signature d'une convention avec l'association École des Parents et des Éducateurs Sud Seine et Marne ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux de locaux au sein du bâtiment dénommé « Pôle Famille », situé 5 bis rue de la République à Veneux les Sablons, selon le planning établi par le Service Centre Social.

Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} octobre 2020. Elle sera renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans.

2020.186 du 4 septembre 2020

Signature de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en place du compostage validant la modification de l'article 2 de la convention initiale comme suit : « Le SMICTOM s'engage à mettre à disposition de la collectivité de deux composteurs au Centre Social MSL, de deux composteurs (un pour stocker les matières sèches et un autre pour réaliser le compost) et des bio seaux à l'Espace aux Habitants MSL, nécessaires à l'atteinte des objectifs visés dans la convention et dans le cadre d'un projet sur la réduction des déchets.

Le SMICTOM se décharge de toute responsabilité en cas de litiges, de détérioration ou de mauvaise utilisation du matériel fourni. »

Cette modification entrera en vigueur à la date de signature de l'avenant par les parties. Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par cet avenant demeurent inchangées.

2020.187 du 7 septembre 2020

Signature avec l'association Virges Armes d'une convention de prêt conclue à titre gracieux pour le samedi 26 septembre 2020 de 10 h à 18 h, du vélo « Grand-bi » pour une démonstration lors de la Fête 1900 le 26 septembre 2020 organisée à Moret-Loing-et-Orvanne.

2020.188 du 8 septembre 2020

Signature d'une convention avec l'URSL ayant pour objet de fixer un cadre de coopération entre les parties.

Moret Seine et Loing s'engage à contribuer à une large communication des événements de l'association (presse, radio, MSL mag, site MSL,...), mettre à disposition du matériel (ordinateur, vidéoprojecteur, téléphonie,...), prendre en charge les différents coûts de maintenance, verser une aide financière de 4 000 € à l'URSL.

En contrepartie, l'URSL s'engage à développer des actions culturelles (conférences, cours, ateliers, sorties,...) à toute personne habitant sur le territoire de Moret Seine et Loing, sans considération d'âge et de niveau d'études et sans remise de diplôme, mentionner le soutien et apposer le logo de Moret Seine et Loing sur l'ensemble des supports de communication (plaquettes, affiches,...), respecter l'obligation de non encaissement des produits de ventes de l'association par les agents du service Culture, organiser 2 conférences annuelles pour un public spécifique (EHPAD, scolaires,...) en collaboration étroite avec le service Culture MSL.

2020.189 du 11 septembre 2020

Signature avec la réserve de Biosphère Fontainebleau-Gâtinais d'une convention de prêt, conclue à titre gracieux à compter du 1^{er} octobre et jusqu'au 2 novembre 2020, pour les vélos suivants dans le cadre de la manifestation « la ronde à vélo départementale » organisée du mercredi 30 septembre au 31 octobre 2020 : Le Grand-by noir - Le Fischer - La Draisiennne - Le vélo de course « Peugeot 1936 ».

2020.190 du 14 septembre 2020

Signature avec les partenaires locaux de France Services de Seine et Marne d'un avenant à la convention départementale pour l'organisation et le fonctionnement de France Services de Moret Seine et Loing dans le bâtiment communautaire Espace des Habitants situé rue des Marronniers à Villemer.

2020.191 du 14 septembre 2020

Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne d'une convention de financement pour le versement d'une subvention de 40 000 € pour le fonctionnement de l'action REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) au titre des exercices 2020 et 2021.

2020.192 du 15 septembre 2020

Signature d'une convention avec l'Accompagnement Libéral Spécialisé dans l'Autisme (ALSA77) conclue pour un an à compter du 21 septembre 2020 renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans, ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux au sein du Centre Social, situé 149 rue Grande à Champagne sur Seine, sur les horaires d'ouverture du bâtiment et sur autorisation en dehors de ces horaires.

2020.193 du 18 septembre 2020

Signature avec la Préfecture de Seine et Marne d'une convention, conclue pour la période courant du 1^{er} mars jusqu'au 31 décembre 2020, ayant pour objet de définir la participation de l'Etat, dans le cadre du fonds de développement de l'inclusion, afin de soutenir financièrement les structures d'insertion par l'activité économique dans un contexte de crise sanitaire et de reprise économique progressive.

Le montant de l'aide est estimé à 4 072 €. Il est susceptible d'être revu lors du versement du solde. Il est notamment déduit de ce montant les éventuelles aides perçues au titre du FDI consolidation en 2020.

2020.194 du 21 septembre 2020

Signature de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec le Collège Alfred Sisley et la famille VALCY ayant pour objet de modifier la liste des instruments mis à disposition de l'annexe 1 de la convention initiale. Cette modification entrera en vigueur à compter de sa date de signature. Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant restent inchangées et demeurent applicables.

2020.195 du 25 septembre 2020

Signature du marché n° 2020/5 relatif à la mission comptable et sociale pour les écoles associatives de musique du territoire de Moret Seine et Loing avec le cabinet Fideliance à Fontainebleau, conclu pour une période de douze (12) mois à compter du 1^{er} octobre 2020 renouvelable, dans les mêmes termes, deux (2) fois pour une même période, par tacite reconduction - **Montant** : Mission comptable : 3 600 € HT - Mission sociale : 9 000 € HT - **TOTAL : 12 600 € HT**

2020.196 du 25 septembre 2020

Signature de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition et d'utilisation des piscines communautaires avec le Collège Fernand Gregh à Champagne sur Seine ayant pour objet de modifier l'annexe 1 de la convention initiale concernant le planning d'utilisation de la piscine de Vernou la Celle sur Seine.

Cette modification entrera en vigueur à compter de sa date de signature. Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant restent inchangées et demeurent applicables.

2020.197 du 29 septembre 2020

Signature avec les communes membres une convention, conclue pour la durée du mandat (6 ans), qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021, ayant pour objet de définir les modalités de la mise à disposition d'un « service commun urbanisme » de Moret Seine et Loing dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune conformément à l'article R 422-5 du code de l'urbanisme.

2020.198 du 2 octobre 2020

Signature avec le Département de Seine et Marne d'une convention d'adhésion au F.S.L. conclue à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2020, ayant pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du F.S.L. pour permettre aux familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures A.S.L.L. La contribution de Moret Seine et Loing pour l'année 2020 sera de 11 957 €.

2020.199 du 5 octobre 2020

Signature avec la Région Ile de France d'une convention, qui prend effet à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2020, ayant pour objectif d'autoriser Moret Seine et Loing à participer au financement du régime d'aide Fonds Résilience Ile de France & collectivités.

2020.200 du 5 octobre 2020

Signature avec l'association Virges Armes d'une convention de prêt conclue à titre gracieux à compter du vendredi 8 octobre jusqu'au mardi 13 octobre 2020, du vélo « Grand-by » dans le cadre de la manifestation « la ronde à vélo départementale ».

2020.201 du 5 octobre 2020

Signature avec JVS Mairistem d'une :

- Proposition financière pour l'achat d'un serveur avec une maintenance de 3 ans pour un montant total de 6 430,80 € HT se décomposant comme suit : Serveur (matériels, installation, sécurité informatique) : 5 680,00 € HT - Certificat SSL (pour 2 ans) : 239 € HT - Maintenance annuelle : 511,80 € HT
- Proposition financière pour le logiciel « Interco Web Intégral » concernant les métiers des Finances et Paie & RH avec une maintenance de 3 ans pour un montant total de 22 535 € HT pour la 1^{ère} année et 12 780 € HT pour les autres années qui se décompose comme suit :

1^{ère} année : Droit d'accès et forfait annuel : 19 979,00 € HT - Mise à jour et assistance : 2 556,00 € HT

Années suivantes : Forfait annuel : 10 224,00 € HT - Mise à jour et assistance : 2 556,00 € HT

Les contrats de vente sont conclus et entre en vigueur à compter de la date de signature de la proposition financière.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret

PROCLAME les Conseillers Communautaires élus pour siéger au sein de la CAO :

Titulaires : Mr BALLAND – Mr MICHEL – Mme PERINI – Mr SURIER – Mr ATLAN

Suppléants : Mr DUCHATEAU – Mr COCHIN – Mr DESVIGNES – Mr CORBEL – Mme SAVAL-BONET

INSTALLE la Commission d'Appel d'Offres

Désignation des membres de la Commission « Accessibilité »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE en complément pour siéger au sein de la Commission d'Accessibilité :

- Monsieur Clément ROCU – Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE
- Monsieur Francis DUCHATEAU – Commune de VILLE SAINT JACQUES

Marchés publics – Modifications de seuils et du règlement intérieur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE le règlement intérieur des marchés publics en fonction des éléments ci-dessous :

- Pour les marchés inférieurs à 40 000 € HT (précédemment 25 000 € HT), les mesures restent inchangées. Le seuil augmenté par le décret est pris en compte.
- Pour les marchés compris entre 40 000 € HT et 90 000 € HT, le mode de publicité reste inchangé. Seule, la mise à disposition obligatoire du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) avec remise d'une offre électronique sur le profil acheteur de la collectivité est intégrée (obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2018)
- Pour les marchés entre 90 000 € HT et 214 000 € HT (221 000 € HT précédemment), les mesures restent inchangées. Seul, le nouveau seuil est pris en compte.
- Pour les marchés de travaux entre 214 000 € HT et 5 350 000 € HT (5 548 000 € HT précédemment), le montant de délégation de pouvoirs du Président voté lors du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 pour la signature des marchés (642 000 € HT au-delà délibération du Conseil Communautaire) et le nouveau seuil sont intégrés. De plus, le décret n° 2019-1375 du 17 décembre 2019 prévoit la transmission obligatoire des marchés au contrôle de légalité (adaptation du seuil).

Création d'une Conférence des Maires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, **2 CONTRE** : Mrs FONTUGNE – JOCHMANS

10 abstentions : Mrs ZAKEOSSIAN – ATLAN – POUILLET – Mmes ERYGNOUX – DUMAS PRIMBAULT (pouvoir Mme SOUCHARD) – GAUDIN (pouvoir M. BODIER) – GRAU – SAVAL-BONET

AUTORISE la création d'une Conférence des Maires composée des Maires des Communes membres de MORET SEINE & LOING

Création des Commissions Communautaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE la création des Commissions Communautaires suivantes pilotées par :

- Commission « Projet de territoire » pilotée par Monsieur Bruno MICHEL
- Commission « Aménagement du territoire » pilotée par Monsieur Francis DUCHATEAU
- Commission « Vivre ensemble » pilotée par Monsieur François DEYSSON

RESSOURCES HUMAINES

Droit de formation des Elus

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE le droit à la formation des élus suivant les orientations ci-dessous :

- Les fondamentaux de l'action publique locale
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, etc.)

FIXE l'enveloppe budgétaire annuelle destinée à la formation des Elus à la somme de 3 000 €

AUTORISE le Président à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre du droit à la formation

Suppression de postes suite à avancement de grades

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à supprimer :

- 3 postes d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal 2ème classe
- 1 poste d'Ingénieur Principal

A MODIFIER le tableau des emplois.

Suppression et création de poste suite réussite concours

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à créer un poste d'Animateur principal 2ème classe à temps complet et à supprimer un poste d'Adjoint d'animation principal 1ère classe à temps complet, au 1er novembre 2020

A MODIFIER le tableau des emplois.

Suppressions et créations de postes suite recrutements

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à créer pour :

1) **Pour le Centre Aquatique** :

- 3 postes à temps complet relevant du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Sportives (ETAPS, ETAPS Principal 2ème classe, ETAPS Principal 1ère classe) en fonction des candidats recrutés au 1er janvier 2021
- 1 poste d'Adjoint technique à temps complet au 1er janvier 2021 et de supprimer 1 poste d'Adjoint technique à TNC 17.5 h, dès l'ouverture du Centre aquatique
- 1 poste d'Adjoint technique ppal 2ème classe à temps complet au 1er janvier 2021 et de supprimer 1 poste d'Adjoint technique ppal TNC 17,5 h, dès l'ouverture du Centre aquatique.

2) **Référent familles** :

- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des Animateurs (Animateur, Animateur principal 2ème classe ou Animateur principal 1ère classe) en fonction du candidat recruté, au 01/11/2020 et de supprimer 1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants 1ère classe à temps complet au 1er novembre 2020

3) **Directeur Adjoint des Centres sociaux** :

- 1 poste à temps complet relevant du Cadre d'emplois des Animateurs (Animateur, Animateur principal 2ème classe ou Animateur principal 1ère classe) ou Rédacteurs (Rédacteur, Rédacteur principal 2ème classe ou Rédacteur principal 1ère classe) en fonction du candidat recruté, au 1er novembre 2020

4) **Chargé de Développement Economique** :

- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs (Rédacteur, Rédacteur principal 2ème classe ou Rédacteur principal 1ère classe) en fonction du candidat recruté, au 1er novembre 2020

5) **Chargé du suivi administratif et technique du service informatique** :

- 1 poste à temps complet d'Adjoint administratif et de supprimer un poste d'Adjoint administratif principal 2ème classe

6) **Adjoint à la Direction des Finances** :

- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs (Rédacteur, Rédacteur principal 2ème classe ou Rédacteur principal 1ère classe) en fonction du candidat recruté, au 1er novembre 2020

7) **Chargé de mission PCAET** :

- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs (Rédacteur, Rédacteur principal 2ème classe ou Rédacteur principal 1ère classe) en fonction du candidat recruté, au 1er novembre 2020

A MODIFIER le tableau des emplois.

FINANCES

Proposition de commissaires pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DESIGNE pour siéger au sein de la CIID les commissaires comme indiqués sur la liste annexée (*annexe*)

Piscine des Collinettes – Gratuité des entrées

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la gratuité

- Des entrées du public jusqu'à la levée des contraintes sanitaires par l'ARS
- Des créneaux des associations qui conventionnaient précédemment avec MORET SEINE & LOING jusqu'à l'ouverture de l'équipement du Grand Jardin

TEOM – Refus d'exonération des entreprises

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à ne pas accorder d'exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères durant le présent mandat.

Fonds de soutien relatif aux emprunts structurés

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à prolonger ce dispositif pour 3 nouvelles années

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

MSL SEM – Signature d'une convention d'objectifs

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, 12 abstentions : Mrs ZAKEOSSIAN – ATLAN – FONTUGNE – JOCHMANS – POUILLET – Mmes ERYGNOUX – DUMAS PRIMBAULT (pouvoir Mme SOUCHARD) – GAUDIN (pouvoir M. BODIER) – GRAU – SAVAL-BONET - *Monsieur Michel GONORD, Président de la MSL SEM, ne prend pas part au vote.*

VALIDE la convention d'objectifs entre la SEM MSL et MORET SEINE & LOING

MSL SEM – Augmentation du capital

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, *Monsieur Michel GONORD, Président de la MSL SEM, ne prend pas part au vote.*

AUTORISE MORET SEINE & LOING à augmenter le capital de la société d'économie mixte MSL-SEM de 50 000 €, soit un montant de 42 500 € à charge pour MORET SEINE & LOING (7 500 € pour les actionnaires privés). Le capital de MSL-SEM serait ainsi porté à 200 000 €.

Vente FLEX FUEL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à vendre le bâtiment d'activités sis au 5, Avenue des Renardières, à MORET-LOING-ET-ORVANNE (Commune déléguée ECUELLES), d'une surface de plancher de 1050 m² et son terrain d'assiette de 4 278 m² (166ZB403), à la société FLEX FUEL ENERGY DEVELOPMENT ou toute Société Civile Immobilière au prix de 600 000 € HT et à signer tout acte s'y rapportant.

Le Président

P. SEPTIERS



